Municipalité de la Commune
d'Arzier-Le Muids

Préavis No 09/2025
Au Conseil communal

Demande de crédit de CHF 70'000.— TTC pour l'installation de gradins au terrain de football et la réfection de la place de jeux du CCS

Délégués municipaux

Mme Louise Schweizer
M. Denis Berger
M. Philippe Esseiva

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le Centre Communal Scolaire (CCS) constitue un espace essentiel pour les activités scolaires et extrascolaires des enfants. En dehors des heures d'enseignement, il reste largement fréquenté par les élèves et les familles. Afin de maintenir le site en bon état, la Municipalité mandate chaque année des entreprises pour divers travaux d'entretien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des installations. À titre d'exemple, le terrain de football est régulièrement nettoyé et un revêtement en gazon synthétique a été installé pour limiter la boue et préserver les abords.

Cette année le Conseil d'établissement a souhaité demander à la Municipalité d'installer plus de balançoires et de procéder à la création de gradins aux abords du terrain de football. Cette requête est motivée par la volonté de disposer d'un espace permettant aux élèves d'assister confortablement aux matchs et activités, mais aussi de favoriser la convivialité et l'esprit d'équipe.

L'ajout de balançoires n'a pas été retenu, estimant que le nombre actuel est suffisant et que l'ajout de nouvelles impliquerait la suppression d'un autre jeu. Quant à la création des gradins, la Municipalité accueille favorablement cette suggestion, estimant qu'elle représente une réelle plus-value pour les infrastructures du site, sans affecter les zones constructibles.

D'autre part, la demande de créer un point d'eau adressée par le Conseil à la Municipalité a été intégrée au présent projet, ainsi que le changement d'un jeu arrivé en fin de vie.

Les travaux envisagés vont au-delà du simple entretien de la place de jeux et s'inscrivent dans une réflexion globale de cet espace et de son utilisation. Enfin, ils sont totalement compatibles avec les éventuelles réflexions à venir dans ce secteur car le maintien de la place de jeu n'est aucunement remis en question à ce stade.

Descriptif

<u>Gradins :</u>

Afin de concrétiser ce projet, des devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées, sur la base des critères suivants :

- Les gradins doivent faire la longueur du terrain de foot, être sur deux étages avec une assise qui permet au rang supérieur de poser les pieds sur le premier niveau.
- Ne pas être plus haut que 1 m pour éviter les gardes corps et garantir la sécurité des utilisateurs.
- Les fondations doivent être le moins invasives possible.
- Le bois est à privilégier.

Création d'un point d'eau

Lors de sa séance du 23.06.2025, le Conseil communal a demandé à la Municipalité d'envisager la pose d'un robinet d'eau potable sur le site de la place de jeux du CCS. Nous avons saisi cette occasion pour intégrer cette demande au projet. L'emplacement choisi nous permet d'utiliser les drains de la place de jeux pour évacuer l'eau. Il est situé à proximité du lieu de détente, ce point d'eau sera également équipé d'un robinet pour les entretiens et les arrosages.

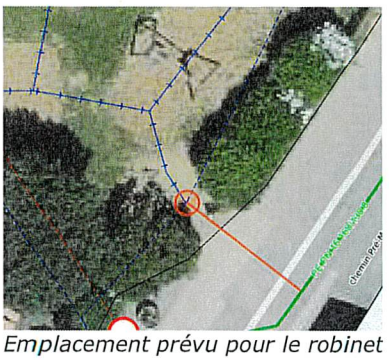

Emplacement prévu pour le robinet

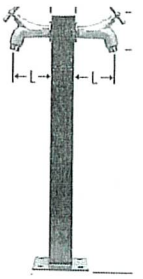

Exemple de robinet

Remplacement d'un jeu

La « maisonnette » disposée sur la place de jeux arrive en fin de vie. Lors du contrôle technique annuelle, l'entreprise mandatée a relevé dans son rapport que « les éléments en bois sont abimés ou présentent des défauts des début de pourrissement ».

Profitant des travaux sur cet espace, il est prévu de remplacer ce jeu par un autre correspondant à la demande des élèves.

Maisonnette en fin de vie

Cheminement et zone de sécurité

Afin de rationaliser les travaux d'entretien et les interventions de nos équipes, il est prévu de remplacer les bandes herbeuses entre les jeux (cf. image ci-contre) par des copeaux pour l'ensemble des espaces de jeux.

Les copeaux sont admis en tant que revêtement de sécurité pour ce type d'aménagement et remplacent les sols en caoutchouc synthétique. Le remplacement de ces derniers doit se faire de manière plus régulière. Etant une commune forestière, ces copeaux proviennent directement de notre production et représentent donc un coût tout à fait acceptable.

Enfin, pour ce qui est du cheminement, nous avons constaté que l'usage accru de la bande côté lac fait apparaître de la boue. Cette situation sera amplifiée par l'installation d'un robinet à proximité. Ainsi, il

est prévu de faire poser un revêtement de gazon synthétique, comme pour le terrain de football ou les abords du tobogan, afin de maintenir cet endroit propre et agréable.

2. Coûts

Après une étude attentive des diverses offres reçues, les coûts peuvent être résumés ainsi :

Gradin	CHF	26'694.00
Point d'eau	CHF	4'336.00
Fouille pour eau et évacuation	CHF	3'295.50
Cheminement synthétique	CHF	7'752.00
Démontage, évacuation et remplacement de la maisonnette	CHF	19'115.00
Total intermédiaire HTVA	**CHF**	***61'192.50***
Divers, imprévus (arrondi à env. 5,82%)	CHF	3'562.36
Sous-total HTVA	**CHF**	***64'754.86***
TVA 8.1%	CHF	5'245.14
Total TTC	**CHF**	**70'000.00**

3. Charges d'exploitation (fonctionnement)

Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 7'770.—. Représentant les intérêts et amortissement projetés sur 10 ans.

A noter que la durée d'amortissement est dictée par le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

4. Plan d'investissement

Le plan d'investissement de la Commune prévoit un crédit de CHF 70'000.— pour l'année 2025, inscrit sous l'intitulé *« Remplacement gradins, talus, place de jeux – CCS »*.

5. Conclusion

Au vu de l'analyse menée, la Municipalité ainsi que le service des infrastructures considèrent que la création de gradins au CCS constitue une amélioration pertinente et attendue des infrastructures extérieures. Ce projet répond à une demande concrète des élèves, renforce la convivialité du site et s'intègre dans une perspective de développement cohérent des aménagements publics.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 09/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 70'000.— TTC pour l'installation de gradins au terrain de football et la réfection de la place de jeux du CCS

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

Ouï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 09/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 70'000.-- TTC pour l'installation de gradins au terrain de football et la réfection de la place de jeux du CCS

2. de financer ce dernier par la trésorerie.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 13 août 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Louise Schweizer

Le Secrétaire

Quentin Pommaz